

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 5 septembre 2017

Convocation du 30 août 2017.

Présents : Dominique CHANSARD, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Marc PORTIL, Charles FARGES, Samantha KEULEN, Serge DESCAT et Fanny CORNUT.

Absent excusé : Jean-Paul GARRIGUE (procuration Charles FARGES)

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 19h.

Charles FARGES préside la séance. Il demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. FARGES donne la parole à Mme CORNUT.

Mme CORNUT, explique que suite à l'avancement de grade de Mme Sandra TALLET, un poste **d'adjoint technique principal de 1ère classe** doit être créé au 1^{er} juin 2017.

Fonctions attachées à cet emploi : cantine, ménage.

Les membres du conseil municipal prennent acte et votent à l'unanimité.

Mme CORNUT présente le nouveau tableau des effectifs de la commune de Chalagnac, suite au réaménagement d'horaire de certains agents (personnels scolaires et périscolaire) au 1^{er} août 2017.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Mme CORNUT explique que, suite à l'arrêté du 27 août 2017, - référence au décret 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat- , un nouveau régime indemnitaire des personnels de la collectivité doit être mis en place.

C'est pourquoi, suite à la saisine du Comité Technique paritaire du 7 septembre 2017, le conseil municipal doit être informé que le RIFSEEP est composé d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA).

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. FARGES explique qu'un mouvement de crédit doit être effectué afin de pouvoir mandater du matériel de nettoyage (dont un chariot et une autolaveuse).

Compte 2313 -1000€

Compte 2158 +1000€

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

Mme CORNUT explique que, suite à l'entrée à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP), le centre de loisirs de CHALAGNAC appartient désormais à la CAGP.

Le centre de loisirs est utilisé par la mairie de Chalagnac durant les heures de périscolaire (période scolaire). Une convention de mise à disposition a été signée entre les 2 parties.

Aujourd'hui une convention de répartition de charge doit être également signée entre les 2 entités pour les fluides, l'entretien courant et le coût des consommables.

Après lecture de la convention les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

Mme CORNUT déclare qu'une convention doit être également signée pour le prêt de la cantine de Chalagnac à la CAGP pour les mercredis et durant toutes les vacances scolaires pour le centre de loisirs.

Après lecture de la convention les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

M. FARGES présente aux membres du conseil la convention de prestations des services établie par la CAGP.

Le Grand Périgueux voudrait faire appel aux services techniques de certaines communes membres, pour un souci de bonne gestion et d'organisation des services au vue de l'éloignement du patrimoine et de la réactivité et efficacité des interventions.

7 voix CONTRE 2 ABSTENTIONS et 1 POUR

Mme CORNUT explique qu'à la réunion du 19 mai dernier, en présence de représentants des 4 communes du RPI, a été évoqué le fait que jusqu'à présent seules 2 communes (Eglise Neuve et Chalagnac) supportaient les frais de personnel liés à l'accompagnement dans le bus du transport scolaire.

C'est pourquoi il a été décidé de partager les frais d'accompagnement du transport scolaire, au prorata du nombre d'enfants, par commune.

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

M. FARGES présente le rapport annuel du SIAEP de St Laurent sur Manoire, exercice 2016.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. FARGES explique le financement du projet de l'aménagement du bourg :

- D.E.T.R. à 25% soit 8 859,80€

- Conseil Départemental (Fonds d'Équipement des Communes) à 25% soit 8 859,80€

- Autofinancement 17 719,60€

TOTAL 35 439,20€

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

La séance est levée à 21h00

.

Dominique CHANSARD

Serge DESCAT Jacques

LARNAUDIE-JOLY

Fanny CORNUT

Christelle LACHAUD

Charles FARGES

José RIBEIRO

Marc PORTIL

Samantha KEULEN